

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : ACTE N° 12-2020 - 1

Nature de l'acte : Relatif à l'organisation et à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement

Le conseil d'établissement dans sa séance du 3 décembre 2020, le quorum étant atteint

- Vu le code de l'Éducation
- Vu les textes règlementaires de l'AEFE

Compte tenu de l'objet de la délibération suivant :

Vote pour le rapport de fonctionnement pédagogique et éducatif 2019-2020.

Après avoir délibéré et considérant les résultats du vote suivant :

13 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

Le conseil d'établissement décide :

D'approuver le rapport de fonctionnement pédagogique et éducatif 2019-2020.

Le président de conseil d'établissement,

Affichage, le 9 décembre 2020

VTPL direktorė
Florence LLOPIE



CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ACTE N° 12-2020- 2

Nature de l'acte : Relatif à l'organisation et à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement

Le conseil d'établissement dans sa séance du 3 décembre 2020, le quorum étant atteint

- Vu le code de l'Education
- Vu les textes règlementaires de l'AEFE

Compte tenu de l'objet de la délibération suivant :

Vote pour le protocole sanitaire à partir du 16 novembre 2020.

Après avoir délibéré et considérant les résultats du vote suivant :

13 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

Le conseil d'établissement décide :

D'approuver le protocole sanitaire à partir du 16 novembre 2020.

Le président de conseil d'établissement,

Affichage, le 9 décembre 2020

VTPL direktorė
Florence LLOPIS



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : ACTE N° 12-2020 - 3

- Nature de l'acte :**
- Relatif à l'organisation et à l'action éducatrice
 - Relatif au fonctionnement de l'établissement

Le conseil d'établissement dans sa séance du 3 décembre 2020, le quorum étant atteint

- Vu le code de l'Éducation
- Vu les textes règlementaires de l'AEFE

Compte tenu de l'objet de la délibération suivant :

Vote pour avis sur le planning prévisionnel de déménagement des locaux d'Antakalnis vers Subaciaus.

Après avoir délibéré et considérant les résultats du vote suivant :

13 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

Le conseil d'établissement décide :

D'approuver le planning prévisionnel de déménagement des locaux d'Antakalnis vers Subaciaus.

Le président de conseil d'établissement,

Affichage, le 9 décembre 2020

VTPL direktorė
Florence LLOPIS



Lycée International Français de Vilnius
Vilniaus tarptautinis prancūzų licėjus
Antakalnio g. 54

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : ACTE N° 12-2020 - 4

Nature de l'acte : Relatif à l'organisation et à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement

Le conseil d'établissement dans sa séance du 3 décembre 2020, le quorum étant atteint

- Vu le code de l'Éducation
- Vu les textes règlementaires de l'AEFE

Compte tenu de l'objet de la délibération suivant :

Vote pour l'approbation du calendrier scolaire 2021-2022.

Après avoir délibéré et considérant les résultats du vote suivant :

12 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

Le conseil d'établissement décide :

D'approuver le calendrier scolaire 2021-2022.

Le président de conseil d'établissement,

Affichage, le 9 décembre 2020

VTPL direktore
Florence LLOPIS



Lycée International Français de Vilnius
Vilniaus tarptautinis prancūzų licėjus
Antakalnio g. 54